

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026</b>	
Date d'affichage et de convocation 10 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Séjiane RENE, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 25	<p><b>Étaient présents:</b> Séjiane RENE, Isabelle ALGRAIN, BIRBA Georges, Yves BRIDOU, Alicia SCHNELLMANN, Marthe MENDY, Wassila BENLALA, Thierry MARIN-CUDRAZ, Naomi DIENG, Jennifer FERREIRA, Emilie LAMY, Leïla ABOU, Eric ROSIER, Jihane HADDAR, Nicole BERGERAT, Xavier MULOT, Christine MAHE, Olivier BECRET et Su-Cheng PIERRE.</p> <p><b>Pouvoirs:</b> Maher GRANDI à Séjiane RENE, Nicolas PREAU à Georges BIRBA, Mickael COLONNETTE à Isabelle ALGRAIN, Pascal PEZIERE à Alicia SCHNELLMANN, Yohan GALONDE à Jennifer FERREIRA, Killian RUSSET à Naomi DIENG.</p> <p>Absents: Steeve FREMONT et Chloé SOBAGA.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Georges BIRBA</p>

**2026/030 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'à la suite de l'élection du nouveau conseil municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection du représentant du délégué communal issu du collège des élus pour le CNAS (centre national action social) qui sera chargé de représenter la commune au sein de cette assemblée

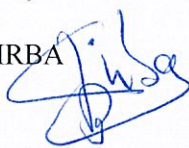
Considérant que le délégué est élu pour la durée du mandat.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **ELIT** Mme Leïla ABOU en tant que déléguée au sein du collège des élus du CNAS

Le Secrétaire,

Georges BIRBA



Le Maire,

Séjiane RENE



Fait et délibéré le 17/04/2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie

Le compte-rendu de la délibération ci-contre

Le Maire certifie exécutoire la présente,